

Délibération n°2021-01-02b

Réf. Nomenclature « Actes » : 756

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Validation des dossiers de demande de subvention DETR 2021 : Aménagement des bureaux d'information touristique

Nombre de membres du conseil	
En exercice	102
Présents	81
Pouvoirs	15
Votants	96

L'an deux mille vingt et un, le 25 février et à 18h00, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 16 février 2021 par monsieur Pierre Chevalier, président, s'est réuni à Ussel dans les conditions prévues par la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020.

Robert Gantheil est nommé secrétaire de séance.

Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :

- Élus ayant donné pouvoir :


Badia Maryse	à	Michèle Valibus	Bredèche Robert	à	Pierre Chevalier
Calla Tony	à	Philippe Pelat	Delibit Sandra	à	Christophe Arfeuillère
Faugeron Guy	à	Philippe Roche	Gruat Xavier	à	Pierre Chevalier
Le Gall Nathalie	à	Jean-François Michon	Le Royer Sandrine	à	Eric Ziolo
Nirelli Catherine	à	Philippe Brugère	Padilla-Ratelade Marilou	à	Jean-Pierre Guitard
Picard Nadine	à	Patrick Jouve	Ribeiro Sophie	à	Céline Parrain
Saugeras Jean-Pierre	à	Aubessard Anne-Marie	Sauviat Jean-Marc	à	Michel Pesteil
Prabonneau Sylvie	à	Pierre Coutaud			

- Élus excusés :

Bodin Jean-Marc ; Cornelissen Tony ; Couderc Daniel (représenté) ; Delpy Daniel (représenté) ; Escurat Daniel (représenté) ; Laurent Nathalie ; Mazière Daniel ; Peyrat Nathalie ; Saugeras Michel (représenté) ; Simandoux Nelly (représentée) ; Urbain Jean-Yves.

Délibération n°2021-01-02b



Envoyé en préfecture le 26/02/2021
 Reçu en préfecture le 26/02/2021
 Affiché le 
 ID : 019-200066744-20210225-20210226022-DE

Le président explique que par courrier du 29 janvier 2021, la préfecture de la Corrèze a transmis la circulaire d'appel à projets pour la programmation 2021 de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR), établie suite à la tenue de la commission des élus réunie le 22 janvier 2021.

Dans le cadre de sa compétence « Tourisme », un office de tourisme communautaire a été créé pour assurer, entre autres, l'accueil de visiteurs sur le territoire de la Haute-Corrèze. Il appartient à Haute-Corrèze Communauté d'assurer l'entretien des bureaux d'Information touristique communautaires.

L'ensemble des besoins de travaux de reprise et de suivi de ces bureaux d'information touristique communautaires ont été inscrits dans un plan d'actions prévisionnel sur 5 ans. Une première phase de travaux se déroulera du 2ème trimestre 2021 au 2ème trimestre 2022. Un estimatif du coût des travaux, réalisé par les services techniques de Haute-Corrèze Communauté s'élève à 10 401,00 € HT soit 12 481,20 € TTC.

Une demande d'aide DETR a été déposée et doit être complétée par une délibération du conseil communautaire.

Une demande d'aide est également mobilisable à la Région Nouvelle Aquitaine au travers de l'appel à Projet NOTT à hauteur de 30%.

Le plan de financement prévisionnel se présente ainsi :

Financement	Montant H.T. de la subvention	Taux
Région	3 120,30 €	30 %
DETR	4 160,40 €	40 %
Participation du demandeur : autofinancement	3 120,30 €	30 %
TOTAL	10 401,00 €	100 %

Après en avoir délibéré favorablement à l'unanimité, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** le projet d'aménagement des bureaux d'information touristique, pour un montant de 10 401,00 € HT ;
- **DEMANDE** à Madame la Préfète de la Corrèze l'octroi d'une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) « Construction ou rénovation de locaux techniques, communaux ou communautaires », au taux minoré de subvention sollicitée de 40 %, plafonné à 350 000€ HT de dépenses éligibles soit une subvention sollicitée de 4 160,40 € ;
- **AUTORISE** le président à signer tous les documents nécessaires.

A l'unanimité	
Votants	96
Pour	96
Contre	0
Abstention	0

Pour extrait conforme,

Délibération certifiée exécutoire après réception de la sous-préfecture,

À Ussel, le 25 février 2021



Le président,
Pierre Chevalier